

NOTES INTERNES
2023/2024



Ce document « annexe » précise différents points de fonctionnement du club de Senlis-Athlé





FEUILLES DE ROUTES BENEVOLES

Ce document est destiné aux entraineurs bénévoles qui souhaitent être indemnisés pour les frais de déplacements lors des entrainements ou des compétitions en tant qu'accompagnateur.

Sur le fichier EXCEL, remplir l'onglet "INTRO"

L'ensemble des onglets seront automatiquement remplis de vos "nom" "prénom" "adresse"

	FEUILLE DE ROUTE BENEVOLES document à envoyer par mail à : roland.montusclat@sfr.fr	
NOM : <input type="text"/> PRENOM : <input type="text"/> ADRESSE : <input type="text"/> CP : <input type="text"/> VILLE: <input type="text"/>		

Les onglets suivant représentent les mois de l'année.

Le calcul se fait de la manière suivante :

POUR LES ENTRAINEMENTS : la distance se calcule en kilomètres Aller-Retour du domicile au stade Yves Carlier. **Distance la plus courte sur GOOGLE MAP.**

Les kilomètres sont remboursés à raison de 0,30 cts.

Dans la colonne heures, noter vos heures d'entrainements (1 ou 2 ou 1,5)


POUR LA MARCHÉ NORDIQUE : 25 lieux de rendez-vous ont été pré établis. Vous pouvez simplement noter le numéro du parcours sur la feuille de route.

La distance se calcule en kilomètres Aller-Retour du domicile au point de rendez-vous. **Distance la plus courte sur GOOGLE MAP.**

Si un lieu n'est pas répertorié, merci de prendre le plus proche en termes de distance. Nous comptons sur la bonne fois de tous.

POUR LES COMPETITIONS : seules les compétitions validées par le club sont prises en compte.

Le calcul du kilométrage se fait en Aller-Retour, du **domicile** à la compétition.

	FEUILLE DE ROUTE BENEVOLES document à envoyer par mail à : roland.montusclat@sfr.fr					
2021-2022	Activités			Adresse du lieu d'activité		
	entrainement	compétition	durée	Calcul en A/R - domicile/activité - Distance la plus courte sur Google Map	KM	Remboursement
	cocher la case		en heure	Adresses Activité	N° parcours	km x 0,3 €
mercredi 1 septembre 2021						0,00 €
jeudi 2 septembre 2021						0,00 €

Noter le lieu de la compétition

Noter le kilométrage, distance domicile / compétition (aller-retour)

Distance la plus courte sur GOOGLE MAP

Avant de transmettre le document, vous devez le **SIGNER**

Pour transmettre le document, vous devez l'envoyer à l'adresse « mail » indiquée.

Il existe un cas particulier de compétitions : **les championnats régionaux ou nationaux.**

Cela concerne les athlètes majeurs (athlétisme, cross, marche) qui participent à un championnat suite à une **QUALIFICATION.**

Cela concerne également, les athlètes mineurs et les entraîneurs /accompagnateurs.

Dès lors, qu'un athlète est qualifié sur une compétition de ce type, lui et son entraîneur doivent se rapprocher des membres du bureau pour valider ou non la prise en charge par le club des frais de déplacements.

Une fois que la prise en charge est validée, les personnes concernées doivent utiliser le document suivant :

 FEUILLES DE ROUTES BENEVOLES (suite)

Un bénévole peut déclarer ses déplacements kilométriques lors de sa déclaration d'impôts (frais réels). Il suffit d'établir un listing détaillé des jours et kilomètres parcourus et de faire signer le document par le président avant envoi aux impôts.

 NOTES DE FRAIS

La règle essentielle à respecter : **pas de remboursement sans justificatif.**

- Les frais d'inscriptions seront directement pris en charge par le club
- Le calcul des frais kilométriques est le même que pour les autres indemnités.
- Joindre les tickets d'autoroute ou le justificatif de télépéage.
- Pour les autres moyens de transport, joindre les factures.

Ce dispositif s'adresse aux athlètes qualifiés. Remboursement des frais uniquement pour entraîneur et athlète. Les accompagnateurs, parents ou autres, ne sont pas pris en charge.

Pour remplir le document, il suffit de compléter les champs de présentation de la compétition.

DEPLACEMENTS					
OBJET					
DATE					
MODE DE DEPLACEMENT					
INFOS COMPLEMENTAIRES					
	Km AMI trajet compétition		Indemnité Kilométrique	Indemnité compet club	TOTAL
0 à 100	101 à 200	> 200		1/2 J-1 J-2	
			0		0
Autres dépenses liées au déplacement					
	OBJET				MONTANT

Pour les champs « km » et « compétition », consultez le paragraphe « COMPETITION » de la feuille de route bénévoles.

Dans « autres dépenses » Notez le détail de toutes les factures que vous allez joindre à votre demande de remboursement.

Ce dispositif peut être utilisé pour des déplacements liés à des réunions ou des formations après validation.



NOTES DE FRAIS (suite)

Ce document peut être utilisé par l'ensemble des membres de Senlis Athlé qui font un achat pour le club et qui souhaite se faire rembourser.

LE REMBOURSEMENT SE FERA APRES ACCORD DU PRESIDENT, DE LA TRESORIERE OU DE L'ENSEMBLE DU COMITE DIRECTEUR (si la situation l'exige) ET SUR PRESENTATION DE FACTURES.

ACHATS		
DATE	OBJET	MONTANT

Pour remplir le document, il suffit de noter « la date », « l'objet » et « le montant » inscrit sur la(les) facture(s). Complétez ensuite vos coordonnées et **SIGNEZ**

Transmettez vos documents comme indiqué sur la note de frais au président. L'envoi par mail est souhaité.



COTISATIONS

En cours d'année, deux cas de figures peuvent se présenter :

- ◆ Une demande de nouvelle adhésion
- ◆ Une demande de remboursement

Pour ces deux cas de figures, un calcul simple a été mis en place.

Un tarif dégressif est mis en place et validé par le comité directeur

PRINCIPE DE REMBOURSEMENT DE LA COTISATION

Remboursement de la cotisation sur présentation d'un justificatif

- ◆ certificat médical
- ◆ déménagement

Prendre le montant hors réduction (dans le tableau colonne COTISATION)

Prendre le montant du mois suivant la date de demande (le mois commencé est dû)

Montant à rembourser

COTISATION	OCT	NOV	DEC	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
160	81	72	63	54	45	36	27	18	9
140	63	56	49	42	35	28	21	14	7

INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Pas de remise sur le tarif jusqu'aux vacances de Noël

A partir de Janvier, un tarif dégressif est mis en place pour :

- ❖ les nouveaux licenciés
- ❖ les anciens licenciés présentant un certificat médical

Pas de remise pour les retardataires

Prendre le montant hors réduction (dans le tableau colonne COTISATION)

Montant normalement dû en Septembre

Demander le tarif noté dans le mois correspondant

COTISATION	DEC	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
160	160	130	130	100	100	70	70
140	140	110	110	80	80	50	50



AUTRES INDEMNITES

Frais de fonctionnement

Les salariés, entraîneurs bénévoles, juges diplômés actifs et les membres du comité directeur doivent obligatoirement être licenciés à Senlis Athlé.

Le montant annuel de leur cotisation est de : 0€

Indemnisation d'équipements

Les salariés, entraîneurs bénévoles et juges diplômés actifs (participation à 4 compétitions minimum) se verront offrir en fin d'année sportive, une indemnité destinée à leurs frais d'équipement.

Cette indemnité sera versée sous la forme de chèque cadeau d'un montant de 65€ (conformément à la réglementation en vigueur concernant le bénévolat)

Cette indemnité s'octroie pour une année sportive complète, septembre à juin, et est versée en fin de saison sportive.

Elle sera validée par le président et peut être remis en cause par un membre du comité directeur.

Autres Indemnisation d'équipements

Lorsque le club change ou renouvelle ces tenues, les entraîneurs bénévoles, juges et membres du comité directeur pourront être équipés gracieusement en fonction de leur besoin sur le terrain.

Les entraîneurs salariés pourront se voir offrir une tenue de représentation pour la participation aux compétitions extérieures.



MAILLOTS DU CLUB

Lorsqu'un athlète veut remplacer son maillot qui montre un signe d'usure prématurée due aux compétitions (problème des épingles de dossards), un tarif forfaitaire de 15€ lui sera demandé.

Ceci n'est valable que pour les maillots de compétition et une seule fois par ans.

Ceci est également valable pour les catégories EA et PO qui grandissent. Le tarif forfaitaire leur sera demandé en échange de leur ancien maillot.



L'ensemble de ces documents a été validé par les membres du comité directeur.

Ces documents sont téléchargeables sur le site

<https://senlis-athle.assoconnect.com/>

INFOS UTILES

DOCUMENTATION

Ce site est réservé à l'usage exclusif des adhérents de Senlis Athlé

Pour tous les cas particuliers non mentionnés, veuillez contacter le comité directeur.

Fait à Senlis, le 10/06/2023

Le président

